



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 416-2026**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité que conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11-001)*, le projet de règlement numéro 416-2026 sur le traitement des élus municipaux a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2026, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- Rémunération du maire fixée à 10 800,00 \$ (actuellement 8 131,95 \$);
- Rémunération des conseillers fixée à 3 870,00 \$ (actuellement 2 710,65 \$);
- Rémunération indexée considérant l'analyse comparative de la rémunération des maires et conseillers avec six (6) autres municipalités environnantes respectant la médiane et établi par résolution du conseil;
- Une rémunération du maire au maire suppléant lorsqu'il occupe les fonctions du maire;
- Une allocation de dépenses équivalente à la moitié de la rémunération;
- Une tarification des dépenses liées au déplacement;
- Une compensation en cas de circonstances exceptionnelles

**AVIS PUBLIC** est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 7 avril 2026 à 19h30 et entrera en vigueur conformément à la loi rétroactivement au 1 janvier 2026.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 4<sup>e</sup> jour de mars 2026.

Sonya Turcotte  
Directrice générale et greffière-trésorière